

Dossier d'inscription périscolaire et accueil de loisirs maternels pour l'année scolaire 2024/2025

Pour toutes les nouvelles familles, arrivées ou arrivants, sur St Macaire ou aux enfants faisant leur rentrée en septembre 2024 :

- Les permanences d'inscriptions pour la rentrée 2024-2025 auront lieu à l'espace périscolaire et de loisirs si vous le souhaitez (14 rue la Fontaine) :
 - le samedi 8 juin de 9h00 à 12h30
- Pour cette inscription merci de vous munir :
 - De la fiche inscription famille,
 - D'une fiche sanitaire par enfant,
 - De la photocopie du carnet de vaccinations de chaque enfant,
 - D'une attestation de quotient familial CAF ou MSA,
 - Du planning des inscriptions si vous le connaissez.

Tous les documents seront disponibles à partir du 31 mai sur notre site internet ou dans le hall de l'espace périscolaire et de loisirs.

Pour les autres familles le dossier d'inscription sera à nous rendre dans la boîte aux lettres (14 rue la fontaine) entre le 3 et 14 juin 2024 :

- Le dossier sera composé :
 - De la fiche inscription famille,
 - D'une fiche sanitaire par enfant,
 - De la photocopie du carnet de vaccinations de chaque enfant,
 - D'une attestation de quotient familial CAF ou MSA,
 - Du planning des inscriptions si vous le connaissez.

Tous les documents seront disponibles à partir du 31 mai sur notre site internet ou dans le hall de l'espace périscolaire et de loisirs.

La bonne réception de ces documents facilitera l'accueil de vos enfants. Nous vous remercions par avance.

Ludivine GUIMARD, Directrice de l'accueil périscolaire

Léa BONNET, Directrice de l'accueil de loisirs maternel

PARENT 1 (allocataire)

PARENT 2

NOM : NOM :

PRENOM : PRENOM :

ADRESSE POSTALE ADRESSE (si différente)

CP : VILLE..... CP : VILLE.....

TEL. DOMICILE : TEL. DOMICILE :

TEL PORTABLE : TEL PORTABLE :

TEL. TRAVAIL : TEL. TRAVAIL :

Employeur : Employeur :

MAIL :

SITUATION FAMILIALE : célibataire Mariés Veuf(ve) Vie Maritale Séparée/Divorcée Pacsé

NOM DE L'ALLOCATAIRE :

N° CAF: QUOTIENT FAMILIAL :

MSA :

Enfant inscrit:

NOM :

PRENOM :

Date de naissance

Fille Garçon

Ecole

Classe.....

Accueil périscolaire :

Les Pitchounes :

Mercredi- petites vacances 2-6 ans - juillet

Fête des mômes :

Accueil de Loisirs Août 2-12 ans

Enfant inscrit:

NOM :

PRENOM :

Date de naissance

Fille Garçon

Ecole

Classe.....

Accueil périscolaire :

Les Pitchounes :

Mercredi- petites vacances 2-6 ans - juillet

Fête des mômes :

Accueil de Loisirs Août 2-12 ans

Enfant inscrit:

NOM :

PRENOM :

Date de naissance

Fille Garçon

Ecole

Classe.....

Accueil périscolaire :

Les Pitchounes :

Mercredi- petites vacances 2-6 ans - juillet

Fête des mômes :

Accueil de Loisirs Août 2-12 ans

AUTORISATION PARENTALE PERMANENTE:

Je soussigné(e),, parent de.....

.....

Autorise les personnes ci-dessous à venir chercher mon (mes) enfant(s)

Nom	Prénom	Lien de parenté	Numéro de téléphone
.....
.....
.....
.....

Autorise le personnel de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, sous la responsabilité de l'Association Familles Rurales, à prendre des mesures nécessaires en cas d'urgence (hospitalisation, SAMU, pompiers).

Atteste qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique d'un sport pour mon enfant.

Autorise mon enfant à être photographié ou filmé :

Pour diffusion interne

Pour la presse locale

Blog (on donne des nouvelles)

Autorise la direction à consulter mon quotient familial sur l'application Cdap (Consultation des Données Allocataires par le Partenaire) de la CAF.

Conformément à l'obligation légale de dématérialisation des factures, celle-ci vous sera envoyée par mail sans notification de votre part.

Pour les accueils de loisirs (Pitchounes et Fête des mômes) :

Autorise mon enfant à se déplacer en voiture particulière pour les séjours ou sortie si besoin.

Prénom de l'enfant
Mon enfant fait il la sieste ?			
Mon enfant sait il nager ?			
Mon enfant peut rentrer seul (fête des mômes)			

Autre information qui serait utile à l'équipe :

.....

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) Mr, Mme, Mlle....., parent ou responsable légal de....., certifie avoir pris connaissance

du règlement intérieur de l'accueil périscolaire, et/ou de l'accueil de loisirs Les Pitchounes et Fête des Mômes et en accepter toutes les conditions.

Fait à St Macaire, le.....



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

- **VACCINATIONS** (photocopies du carnet de santé ou des certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
DTPolio, coqueluche et Haemophilus				Hépatite B	
pneumocoque				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				B.C.G	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

- **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical**? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non **MÉDICAMENTEUSES** oui non

ALIMENTAIRES oui non à quoi

AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....

.....

.....

.....

.....

-INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

LES DIFFICULTÉS OU PARTICULARITÉS DE VOTRE ENFANT QUI PEUVENT DEMANDER DES ADAPTATIONS A L'ÉQUIPE OU SUR L'ACCUEIL (HANDICAP, DEFICIENCE, HAUT POTENTIEL.....)

.....
.....
.....
.....

- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....
.....

- RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. PORTABLE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DE L'ACCUEIL

.....
.....
.....

Planning irrégulier - accueil périscolaire

Nom
Prénom
date de naissance
Ecole
Classe (nom instituteur)

Semaine du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin à partir de 7h				
Soir jusqu'à 19h				

Semaine du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin à partir de 7h				
Soir jusqu'à 19h				

Semaine du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin à partir de 7h				
Soir jusqu'à 19h				

Semaine du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin à partir de 7h				
Soir jusqu'à 19h				

Semaine du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin à partir de 7h				
Soir jusqu'à 19h				

Planning régulier - accueil périscolaire

Nom
 Prénom
 date de naissance
 Ecole
 Classe (nom instituteur)

Semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

En cas de changement semaine paire/impaire ou roulement sur 3-4 semaines, merci de remplir le 2ème, 3ème ou 4ème tableau et spécifier semaine paire/ semaine impaire sur chacun des tableaux

semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

Règlement intérieur accueil périscolaire

2024-2025

L'accueil périscolaire fonctionne sous la responsabilité de l'Association Familles Rurales de St Macaire en Mauges, déclaré à la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Ce service est géré par des bénévoles, adhérents à l'association et utilisateurs du service.

Il est destiné aux enfants scolarisés, âgés de 2 à 11 ans, dans la limite de notre capacité d'accueil

Cette structure est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 7H00 à 8H30 et de 16h30 à 19H00.

Les Horaires :

🕒 Le matin

Vos enfants peuvent être accueillis à partir de 7h. Vous pouvez le déposer jusqu'à **8h15** pour une entrée en classe à 8h30.

🕒 Le soir

Vos enfants peuvent être accueillis jusqu'à 19h.

L'équipe :

Les enfants sont confiés à une équipe d'animateurs diplômés et polyvalents qui accueillent vos enfants sur les 6 sites définis (école maternelle Le Sénevé, école maternelle Pablo-Picasso, école primaire Victor-Hugo, espace périscolaire et de Loisirs rue la Fontaine, au restaurant scolaire et à la salle du Prieuré). Attention, certains changements de sites peuvent avoir lieu au cours de l'année en fonction des besoins de l'association.

Modalités d'inscriptions, facturations et règlement :

La **carte d'adhésion (30 euros)** à l'Association Familles Rurales est nécessaire et obligatoire pour utiliser le service.

L'adhésion est valable pour l'année civile et pour tous les services de l'association.

Pour valider l'inscription de votre enfant, **le dossier doit être complet**. Il se compose de :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire (1 par enfant)
- La copie du carnet de vaccinations (page Diphtérie Tétanos Polio, vaccins obligatoires)
- La carte d'adhésion 2024
- L'attestation de quotient familial ou l'autorisation de consulter le quotient familial (CAF 49)
- Un planning (régulier ou irrégulier) nous informant de vos besoins d'accueil hebdomadaire ou mensuel

A NOTER : toute absence doit nous être impérativement signalée par mail à l'adresse suivante :

lespitchounes.stmac@orange.fr

Merci de nous indiquer le nom, le prénom, la classe, l'école et le temps de présence concerné par l'annulation (matin et/ou soir).



Les délais suivants doivent être obligatoirement respectés :

Le Jeudi (jusqu'à minuit) pour le lundi

Le Vendredi (jusqu'à minuit) pour le mardi

Le Mardi (jusqu'à minuit) pour le jeudi

Le Mercredi (jusqu'à minuit) pour le vendredi

En cas de non-respect de ces délais, seul un justificatif médical n'entraînera pas de facturation.

A NOTER : Il est aussi indispensable de prévenir l'école de tout changement.

Les tarifs :

Le tarif varie en fonction du quotient familial et du temps de présence. **Le quotient familial retenu pour le calcul de votre tarif sera celui indiqué sur votre justificatif de la CAF que vous aurez joint à votre fiche d'inscription.** Vous devez donc impérativement nous faire savoir dès que possible, toutes modifications de votre situation engendrant l'actualisation de votre quotient familial.

A NOTER : l'association peut avec votre autorisation accéder à votre quotient familial via l'application Cdap (Consultation des Données Allocataires par le Partenaire) mise à sa disposition par la CAF. Vous pouvez donner votre autorisation en cochant la case figurant sur la fiche d'inscription.

TARIFS en cours : tableaux complémentaires en annexe

Quotient familial	0 à 600	601 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1600	1601 à 2099	2100 et +
Tarif 1/4h de présence Accueil Périscolaire	0.58€	0.68€	0.87€	0.88€	0.89€	0.90€	0.92 €

La facturation se fait au quart d'heure (tout quart d'heure entamé sera dû).

Le matin, la dernière demi-heure (8h00-8h30) est automatiquement facturée, même si vous déposez votre enfant entre 8h00 et 8h15.

Le soir, la première demi-heure (16h30-17h00) est automatiquement facturée, même si vous récupérez votre enfant avant 17h.

Le pointage des présences se fait sur tablettes informatiques par les salariés.

La facture mensuelle est présentée entre le 1^{er} et le 10 du mois suivant et est à régler avant la fin du mois.

Elle vous sera adressée par mail sauf si indications contraires de votre part.

A NOTER : vous pouvez régler votre facture en chèque, espèce, CESU ou par virement bancaire



Tout désistement signalé hors délais vous sera facturé une demi-heure de présence.

Tout désistement non signalé sera facturé sur la totalité de la plage d'ouverture concernée.

Une présence non prévue sera surfacturé de 2,50€ par ¼ d'heure.

Les goûters et petits déjeuners :

Le matin, un petit déjeuner est proposé aux enfants s'ils arrivent **avant 7h45**.

Le soir, un goûter équilibré est proposé à tous les enfants.

Pensez à nous signaler toute allergie ou régime alimentaire particulier dans la fiche sanitaire.

Rappel :

- ✓ Si l'enfant est souffrant, le personnel avertira les parents qui viendront le chercher.

- ✓ **SANS AUTORISATION ECRITE ET SIGNEE DE VOTRE PART**, le personnel n'est pas autorisé à laisser l'enfant partir seul. Les enfants ne pourront repartir qu'avec leurs parents ou une personne majeure désignée dans le dossier d'inscription. Celle-ci devra présenter sa carte d'identité à l'arrivée lorsqu'elle n'est pas connue de l'équipe. Pour tout enfant récupéré par un mineur (frère, sœur, ou autre) une autorisation écrite et signée par les parents devra être obligatoirement fournie.

- ✓ Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents ne sont pas autorisés à récupérer leurs enfants sur le trajet entre l'école et l'Espace Périscolaire et de Loisirs.



ANNEXE : TARIFS

Le matin, je dépose mon enfant A PARTIR DE ...					
QF	7h	7h15	7h30	7h45	8h
0 à 600	3,48€	2,90€	2,32€	1,74€	1,16€
601 à 900	4,08€	3,40€	2,72€	2,04€	1,36€
901 à 1100	5,22€	4,35€	3,48€	2,61€	1,74€
1101 à 1300	5,28€	4,40€	3,52€	2,64€	1,76€
1301 à 1600	5,34€	4,45€	3,56€	2,67€	1,78€
1601 à 2099	5,40€	4,50€	3,60€	2,70€	1,80€
2100 et +	5,52€	4,60€	3,68€	2,76€	1,84€

Le soir, je viens chercher mon enfant AVANT ...									
QF	17h	17h15	17h30	17h45	18h	18h15	18h30	18h45	19h
0 à 600	1,16€	1,74€	2,32€	2,90€	3,48€	4,06€	4,64€	5,22€	5,80€
601 à 900	1,36€	2,04€	2,72€	3,40€	4,08€	4,76€	5,44€	6,12€	6,80€
901 à 1100	1,74€	2,61€	3,48€	4,35€	5,22€	6,09€	6,96€	7,83€	8,70€
1101 à 1300	1,76€	2,64€	3,52€	4,40€	5,28€	6,16€	7,04€	7,92€	8,80€
1301 à 1600	1,78€	2,67€	3,56€	4,45€	5,34€	6,23€	7,12€	8,01€	8,90€
1601 à 2099	1,80€	2,70€	3,60€	4,50€	5,40€	6,30€	7,20€	8,10€	9,00€
2100 et +	1,84€	2,76€	3,68€	4,60€	5,52€	6,44€	7,36€	8,28€	9,20€

Règlement intérieur 2024-2025 Accueil de loisirs « Les Pitchounes » Mercredi/Vacances

L'accueil de loisirs est géré par l'Association Familles Rurales de St Macaire en Mauges et déclaré à la SDJES (Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

L'accueil de loisirs « Les Pitchounes » est destiné aux enfants **scolarisés en maternelle (de la Petite Section à la Grande Section) :**

- Les Mercredis de l'année scolaire 2024/2025
- Les petites vacances 2024/2025

Le **projet éducatif**, élaboré par les bénévoles, énonce les valeurs défendues par l'association, à savoir :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Accompagner et valoriser les familles.
- Faciliter les échanges et l'ouverture sur l'extérieur dans un esprit laïque et citoyen.

Ces priorités servent de repère à l'équipe d'animateurs pour construire le **projet pédagogique**, ce dernier est à votre disposition sur demande.

☺ Horaires et lieux d'accueil :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h à 19h les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi.

Accueil du matin et du soir :

Il est demandé aux parents d'accompagner les enfants à l'intérieur des locaux lorsque l'enfant arrive.

Où ?

Pour les PS-MS :

L'équipe vous accueille de 7h à 19h, 14 rue la fontaine (espace périscolaire et de loisirs).

Pour les MS-GS, l'équipe vous accueille de :

7h à 8h et de 18h à 19h, 14 rue la fontaine (espace périscolaire et de loisirs).

8h à 18h, 12 rue Jean Moulin (Ecole Pablo Picasso).

Attention, certains changements de sites peuvent avoir lieu au cours de l'année en fonction des besoins de l'association.

☺ L'équipe :

Les enfants sont confiés à une équipe d'animateurs diplômés et polyvalents qui accueillent vos enfants.

La réglementation en vigueur prévoit la présence d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans. Un animateur sera référent sur chacun des sites, permettant ainsi d'être un repère pour les enfants et leurs parents.

L'équipe est composée de la manière suivante:

- Un directeur :
- Des animateurs BAFA
- Des stagiaires BAFA

☺ Modalités d'inscriptions, facturations et règlement :

La **carte d'adhésion** à l'Association Familles Rurales est nécessaire et obligatoire pour utiliser le service.

L'adhésion est valable pour l'année civile et pour tous les services de l'association.

Pour valider l'inscription de votre enfant, **le dossier doit être complet**. Il se compose de :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire (1 par enfant)
- La copie du carnet de vaccinations (page Diphtérie Tétanos Polio, vaccin obligatoire)
- La carte d'adhésion 2024
- L'attestation de quotient familial ou l'autorisation de consulter le quotient familial (CAF 49)
- Un coupon de réservation à remettre en tenant compte des dates d'inscriptions spécifiques à chaque période
- Un formulaire d'inscription (Excel) pour les vacances à remettre en tenant compte des dates d'inscriptions
- **Un chèque d'acompte de 50% du montant de votre réservation pour les vacances** (encaissé lors de l'inscription)

A NOTER : L'inscription est possible dans la limite de notre capacité d'accueil.



Annulation et modification d'une inscription :

Les mercredis :

Chaque famille doit impérativement prévenir en cas d'absence au **02.41.30.41.69. (Répondeur)**, ou par mail (**lespitchounes.stmac@orange.fr**). En cas d'absence de votre enfant, l'accueil pourra être remboursé :

- Sur présentation d'un justificatif médical
- En respectant un délai d'annulation de 8 jours

Le repas étant commandé et non modifiable auprès de notre fournisseur, **il vous sera facturé.**

Dates inscriptions :

Pour les mercredis de septembre et d'octobre 2024 : Du 24 juin au 3 juillet

Pour les mercredis de novembre et de décembre 2024 : Du 7 octobre au 11 octobre

Pour les mercredis de janvier et de février 2025 : Du 9 décembre au 13 décembre

Pour les mercredis de mars et de avril 2025 : Du 03 février au 07 février

Pour les mercredis de mai, de juin et de juillet 2025 : Du 31 mars au 04 avril

Les petites vacances :

Chaque famille doit impérativement prévenir en cas d'absence au 02.41.30.41.69. (Répondeur), ou par mail (lespitchounes.stmac@orange.fr). Il est important de respecter les dates d'inscriptions pour que nous puissions organiser au mieux les vacances. Toute annulation après la date de fin d'inscription sera facturée, **sauf sur présentation** d'un justificatif médical.

Le repas étant commandé et non modifiable auprès de notre fournisseur, **il vous sera facturé.**

Si les familles veulent rajouter des réservations cela sera sous réserve de places disponibles.

Dates inscriptions :

Pour les vacances d'octobre 2024 : Du 23 septembre au 27 septembre

Pour les vacances de décembre 2024 : Du 25 novembre au 29 novembre

Pour les vacances de février 2025 : Du 13 janvier au 17 janvier

Pour les vacances d'avril 2025 : Du 10 mars au 14 mars

☺ Les repas :

Le matin, un petit déjeuner est fourni par nos soins si l'enfant arrive avant 8h30.

Le soir, un goûter équilibré est proposé à tous les enfants.

Le midi, les repas sont livrés en liaison froide par une société de restauration collective et sont réchauffés sur place.

Les repas sont préparés par la société de restauration Restoria. Le prix des repas est à rajouter au coût de la journée, **au prix de 4.50€** (ce tarif est fixé par notre prestataire et peut donc évoluer en dehors de notre volonté)

Les familles qui ne souhaitent pas de restauration collective peuvent venir chercher leur enfant avant 12h30 et le ramener après 13h30.

Pensez à nous signaler toute allergie ou régime alimentaire particulier dans la fiche sanitaire.

A NOTER : Lors des sorties, le pique-nique est fourni et préparé, sous la responsabilité de chaque famille (pas de repas facturé ces jours-là)

☺ La vie au centre

Règles de vie

Pour que l'accueil de loisirs se passe dans des conditions sereines et sécurisantes, les enfants seront tenus de respecter les règles de vie qu'ils auront établie avec leurs animateurs. Elles lui seront rappelées et réexpliquées si l'enfant ne les respecte pas.

Objets personnels

Les objets personnels (hormis le doudou) ne sont pas autorisés à l'accueil de loisirs. Si l'enfant emmène tout de même des objets personnels, l'équipe ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte, dégradation ou vol.

Les objets et les habits oubliés et non identifiables sont à récupérer à l'accueil de loisirs. Après chaque fin de période, ils seront à récupérer à l'accueil périscolaire et de loisirs, 14 rue La Fontaine.

La tenue idéale

Les enfants sont habillés dans des tenues confortables et surtout correctement chaussés (pas de tongs ou de chaussures qui ne tiennent pas les pieds). En effet, ils seront amenés à jouer, courir, sauter... et des chaussures adaptées nous semblent indispensable à son bien être au sein de l'accueil de loisirs.

Pensez à marquer les vêtements et les sacs de vos enfants.

Toute l'année, une tenue de rechange et le doudou accompagnent votre enfant.

Le sac à dos sorties

Celui-ci contient : le doudou (si besoin), une casquette ou un chapeau, de la crème solaire (à la belle saison), une petite bouteille d'eau, une tenue de rechange (3-6 ans), un pique-nique (en fonction de la sortie)

☺ Les tarifs

Quotient familial	0 à 600	601 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1600	1601 à 2099	2100 et +
Demi-journée	7.90 €	9.20 €	10.25 €	10.90 €	11.60 €	11.80 €	11.90 €
Journée complète	12.70 €	14.50 €	16.50 €	17.50 €	18.50 €	18.75 €	18.90 €

Repas en supplément : 4.50€ (tarif déterminé par notre prestataire et pouvant évoluer en dehors de notre volonté)

⚠ Le quotient familial retenu pour le calcul de votre tarif sera celui indiqué sur votre justificatif de la CAF que vous aurez joint à votre fiche d'inscription. Vous devez donc impérativement nous faire connaître dès que possible, toutes modifications de votre situation engendrant l'actualisation de votre quotient Familial.

A NOTER : l'association peut avec votre autorisation accéder à votre quotient familial via l'application Cdap (Consultation des Données Allocataires par le Partenaire) mise à sa disposition par la CAF. Vous pouvez donner votre autorisation en cochant la case figurant sur la fiche d'inscription.

Les modes de paiement possibles sont : espèces, chèques, CESU, chèques vacances et virement.

Le règlement pour les mercredis et les vacances est à effectuer après réception de la facture.

Des attestations fiscales ou pour les comités d'entreprise peuvent être délivrées sur simple demande.



Formules d'inscriptions possibles :

	7h-9h30 Accueil échelonné	9h30-12h Présence (aucun départ et aucune arrivée)	12h-12h30 Départ échelonné	12h30-13h30 (Aucun départ et aucune arrivée)	13h30-14h Accueil échelonné	14h-17h (Aucun départ et aucune arrivée)	17h-19h Départ échelonné
Journée avec repas	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Journée sans repas	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
Matin	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Matin avec repas	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Après-midi	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓

😊 Rappel

✓ SANS AUTORISATION ECRITE ET SIGNEE DE VOTRE PART, Le personnel n'est pas autorisé à laisser l'enfant partir seul. Les enfants ne pourront repartir qu'avec leurs parents ou une personne majeure désignée dans le dossier d'inscription. Celle-ci devra présenter sa carte d'identité à l'arrivée lorsqu'elle n'est pas connue de l'équipe.

Pour tout enfant récupéré par un mineur (frère, sœur, ou autre) une autorisation écrite et signée par les parents devra être obligatoirement fournie.

✓ Si l'enfant est souffrant, le personnel avertira les parents qui viendront le chercher.

✓ Pour tout traitement médical, une ordonnance et une autorisation écrite et nominative doivent être fournies par les parents. Le médicament doit être dans son emballage d'origine avec la notice. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

✓ Si votre enfant présente des besoins particuliers (handicap, PAI ou autres), vous devez informer la direction, celle-ci vous rencontrera afin de mettre en place un accueil le plus adapté possible. De plus elle fera le lien avec l'équipe pour que votre enfant passe de bonnes vacances et puisse participer aux activités.

